RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en Michaille - 01200 VALSERHONE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DB022

Bureau Communautaire du 09 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, le Bureau communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil mairie annexe Châtillon-en-Michaille à Valserhône, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :
BILLIAT :
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON
CHANAY :
CONFORT :
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME
MONTANGES : Christophe MARQUET
PLAGNE : Philippe DINOCHEAU
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET
SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT
VALSERHÔNE : Régis PETIT - Patrick PERREARD – Jean-Pierre FILLION - Catherine BRUN - Isabelle DE OLIVEIRA - Serge RONZON
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Elisabeth JEAMBENOIT - Daniel BRIQUE - Denis MOSSAZ - Marie-Françoise GONNET - Benjamin VIBERT

Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 13

Date de la convocation : 02 octobre 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : *7. Finances locales – 7.5 Subventions*

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20251009-25-DB022-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Objet : Attribution de subvention à l'association « Les amis de la Gendarmerie » pour l'acquisition d'une composante tout terrain électrique.

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que par délibération n° 25-DB010, le bureau communautaire réuni le 22 mai 2025 a voté les subventions aux associations pour l'année 2025. Elle précise qu'une subvention de 2 500 € a été accordée à l'association « Les amis de la Gendarmerie » relatif à l'acquisition de deux motos tous terrains électriques destinées à renforcer les capacités opérationnelles de l'Escadron de sécurité routière du groupement de gendarmerie de l'Ain en moyenne montagne.

Elle explique que l'association « Les amis de la Gendarmerie » a adressé un courrier au président de Terre Valserhone, l'Interco en date du 17 juillet 2025 précisant le projet. Celui-ci vise à doter les unités motorisées de véhicules parfaitement adaptés aux réalités du territoire :

- un département composé pour un tiers de moyenne montagne,
- 35 % de forêts représentant environ 2 000 km^2,
- plus de 6 000 km de sentiers, dont plusieurs itinéraires de Grande Randonnée.

Ces deux motos de type SURON Storm Bee Enduro (autonomie de 110 km) permettront une intervention discrète, écologique et efficace dans les zones reculées pour :

- la surveillance des massifs forestiers,
- la recherche de personnes disparues,
- la lutte contre les rodéos motorisés,
- la prévention des atteintes à l'environnement,
- et la sécurisation de la voie publique.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 25 000 €, incluant l'acquisition de deux motos, une remorque et les équipements nécessaires (casques, bottes, sérigraphie).
Le financement est réparti entre le département de l'Ain et les intercommunalités concernées avec une part fixe et une part calculée selon le poids de population selon le tableau suivant :

Partenaires	*Population*	*Part fixe*	*Part % population*	*Total*
Département de l'Ain (50%)		*12.500€*		*12.500€*
Haut-Bugey Agglomération	*63.500*	*2.500€*	*725€*	*3.225€*
Terre Valserhône	***22.000***	***2.500€***	***250€***	***2.750€***
Pays de Gex agglo	*96.500*	*2.500€*	*1.125€*	*3.625€*
CCBS Bugey Sud	*35.000*	*2.500€*	*400€*	*2.900€*
Total -		*22.500€*	*2.500€*	*25.000€*

Elle propose par conséquent d'accorder à l'association « Les amis de la Gendarmerie », la somme totale de 2 750 €.

Le Bureau de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-7,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les statuts communautaires et, en particulier, les compétences en matière d'aide aux associations, organismes et sociétés locales diverses,

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20251009-25-DB022-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

VU la délibération du conseil communautaire n°24-DC081 en date du 11 juillet 2024 relative aux délégations d'attributions accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire et au président, et notamment les attributions de subvention.

VU la délibération n° 25-DB010 du bureau communautaire réuni le 22 mai 2025 relative aux attributions de subventions aux associations pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, Patrick PERREARD ne prenant pas part au vote,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'attribution d'un complément de 250 € au montant de subvention initial de 2 500 € à l'association « Les amis de la Gendarmerie » pour l'acquisition d'une composante tout terrain électrique.

- **DE DIRE** que la somme totale de 2 750 euros pour subventionner cette association est inscrite au budget principal, chapitre 65, nature 6574.

- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :
Publié le :
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN

Le Président,
Patrick PERRÉARD

Communauté de Communes Terre Valserhône

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20251009-25-DB022-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20251009-25-DB022-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025